



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 décembre 2011  
Français  
Original : espagnol

---

## Soixante-sixième session

Points 134 et 69 c) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
situations relatives aux droits de l'homme  
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

## Situation des droits de l'homme au Myanmar

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/66/L.55/Rev.1

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Noel **González Segura** (Mexique)

1. À ses 23<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances, les 16 et 23 décembre 2011, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/66/10) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution (A/C.3/66/L.55/Rev.1). À la 23<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité (A/66/7/Add.15). La Commission était saisie du projet de décision déposé par le Président à l'issue de consultations (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Cinquième Commission sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/66/SR.23 et 25).

#### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/66/10) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7/Add.15), la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/66/L.55/Rev.1, des ressources supplémentaires d'un montant de



1 200 500 dollars seront nécessaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 au chapitre 3 (Affaires politiques) et d'un montant de 157 600 dollars au chapitre 37 (Contributions du personnel), ce dernier étant contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, pour permettre la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général concernant la situation au Myanmar. L'approbation de ces dépenses sera demandée lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité dans les documents portant les cotes A/66/354/Add.1 et Corr.1.

---